



Ecrasement de ligne + Perte de débit et d'éligibilité à la TV

Par **cedricbr42**, le **18/07/2016** à **09:53**

J'habite dans un lotissement en construction. Je suis client Bouygues télécom et début avril 2016 suite à l'arrivée de mon nouveau voisin et sa souscription chez orange, j'ai vu ma ligne écrasée car il n'y avait plus de place disponible.

Je me suis retrouvé 2 mois sans Internet / TV / Téléphone. Après 2 mois de « bagarre » et beaucoup d'abnégation nous avons réussi à obtenir une réparation de la ligne. Nous sommes d'ailleurs toujours en attente du remboursement de Bouygues pour ces 2 mois payer pour aucuns services de leur part.

Depuis ce jour-là nous avons des déconnexions régulières, nous ne pouvons pas regarder la TV et allez sur internet en même temps,...etc

Un mois plus tard, fin juin nous nous retrouvons de nouveau sans services, après 15 jours d'attente un technicien Bouygues se déplace enfin pour nous dire que la BOX est HS (Box reconditionnée qui n'aura durée même pas 1 mois !!!!), mais que le plus grave n'est pas là. En effet suite à l'écrasement de notre ligne et à la création d'une nouvelle, nous sommes maintenant branché à 5km (200m auparavant) et par conséquent le débit est médiocre (inférieur à 4mega), par conséquent nous ne sommes plus éligible à la TV, et la seule solution proposé est la résiliation.

Pour résumer nous sommes dans une impasse, nous n'aurons plus jamais la TV. Comment pouvons obliger orange à réparer son erreur en nous rebranchant au bon endroit ou en dimensionnant correctement le répartiteur du lotissement ?

Merci